

sures seront prises par nos concitoyens pour recevoir dignement les excursionnistes.

—Madame Ed. Dufort, autrefois de St-Hyacinthe et maintenant à Holyoke, Mass., depuis une dizaine d'années, est en promenade dans sa famille à La Providence. M. Dufort est un des rares survivants, fondateur de l'Union St-Joseph.

—Les pompiers étaient appelés vendredi soir, vers 7 heures, pour combattre un commencement d'incendie à l'intérieur d'un bâtiment en bois la propriété des Révdes Sœurs du Précieux-Sang. Cette construction, située en arrière du monastère, est employée surtout comme buanderie ; mais on y dépose aussi des abeilles. L'on suppose qu'un vase, dans lequel on faisait brûler du soufre pour ces abeilles a été renversé par un accident quelconque, communiquant le feu au plancher. Les dommages se réduisent à quelques essaims détruits.

La promptitude avec laquelle notre brigade a répondu à l'appel, est une bonne note en faveur du chef de ce département et de ses hommes.

Les religieuses du Précieux-Sang prient ces derniers comme les autres personnes qui leur ont prêté secours, vendredi soir, lors du feu, de vouloir bien agréer l'expression de leur vive gratitude pour leur prompt et efficace assistance.

—Le nommé Pierre Messier s'est vu condamner, lundi matin, à trois piastres d'amende et les frais ou 10 jours de prison aux travaux forcés, à défaut de paiement immédiat. L'habitude de s'enivrer est tellement invétérée chez cet individu que deux terribles accidents successifs dont il a été victime n'ont pu l'en corriger.

—Des voleurs se sont introduits dans l'entrepôt du C. P. R., pendant la nuit de vendredi à samedi, en enlevant la feuille de tôle clouée à une fenêtre en guise de vitre. La préférence accordée aux chaussures volées, prouve que le ou les voleurs ne sont pas connaisseurs ; après avoir enforcé six caisses, la propriété de MM. Séguin & Lalime, ils ont emporté trois paires seulement, et de qualité inférieure. On dit que la police est sur les traces.

—On nous apprend que la foudre est tombée mardi après-midi sur la maison de M. Joseph Cordeau, fils, du petit rang St-François, près Saint-Hyacinthe. Le fluide électrique, après avoir rasé la cheminée à la hauteur du toit de la maison, a pénétré à l'intérieur de la bâtisse

en suivant un chevron, a brisé vitres et vasselle, changé les œufs en omelette et rempli les appartements de fumée et d'odeur de poudre. M. Cordeau, son épouse et leurs enfants étaient dans la maison, mais ils n'ont aucunement été atteints.

—Le prix de \$15,000 de la loterie de la province de Québec, a été gagné par M. Justinien Benoit, de Weedon, beau-frère de M. Samuel Bourgeois, marchand de St-Hyacinthe. Nous offrons nos félicitations à l'heureux gagnant, car cet argent échoit à un honnête homme et un habile ouvrier.

—Un *tramp* de la meilleure qualité parcourait les rues du quartier No 5 jeudi, demandant le souper à bon marché. La police, mandée en toute hâte, a pris soin du voyageur jusqu'au lendemain matin, sous la condition de laisser la ville au point du jour.

—Un vagabond, quêteur obstiné malgré la défense de la police, parcourait cette semaine les rues de notre ville. Surpris en flagrant délit de récidive, il a pu être arrêté malgré sa résistance opiniâtre et condamné à \$2.00 d'amende. Avis aux vagabonds de même espèce, quemandeurs sans raisons.

—Un cheval appartenant au Dr Frédéric Despars et attelé à une voiture de famille, a pris le mors aux dents pendant la veillée de jeudi. Deux jeunes filles qui occupaient le siège, ont pu sauter hors du véhicule, pendant la course de l'animal sans éprouver d'accident fâcheux.

ECHOS

—Par décision de Mgr l'Archevêque de Montréal, ont été nommés.

M. C. Ouimet, curé de Verchères.

M. A. Desautels, vicaire à la Pointe aux Trembles.

—Il faut se tenir en garde contre les nouvelles que l'on a répandues à foison relativement à l'administration du denier de St-Pierre. Il est vrai que cette administration à l'instar de beaucoup d'autres de diverse nature, a du se ressentir de la crise financière si grave et si prolongée qui pèse sur Rome et sur toute l'Italie. C'est un fait aussi que des opérations peu prudentes ont placé une partie des fonds en valeurs trop sujettes à oscillation, à l'insu de la Commission cardinale qui est chargée de cette administration, et à qui il eût fallu en référer. Mais, quant